



CONSEIL DE QUARTIER DU 25
OCTOBRE 2013
Annexe de Loguivy les Lannion
Compte rendu

Nombre de participants : une trentaine

Présents : Madame Brigitte ADAM , Présidente
Madame Daniëlle MILLIER, secrétaire
Madame Isabelle BRILLAUD, membre
Madame Marie-Françoise QUEMENER, membre
Monsieur Christian VINCELET, membre

Elu référent : Monsieur Marc NEDELEC
Elu : Monsieur GOUZI
Mairie : Madame Anaïs ALASSEUR

Séance ouverte à 18H30

Réponses aux questions posées (retour des fiches adressées à la Mairie)

- Espaces verts non entretenus (fiche 64) : à Kérilis (massifs et haies) ainsi que le cimetière, le calvaire, le parking de la Mairie annexe et l'intérieur de la cour. La Mairie est au courant et va s'en occuper. Elle rappelle néanmoins que la gestion des espaces verts municipaux est faite avec aucun produits phyto-sanitaires, ce qui rend bien évidemment l'entretien beaucoup moins net, mais apporte une plus-value non négligeable en terme de biodiversité et de qualité de l'eau
- Concernant la nuisance de certaines motos (fiche 68), il a été bien précisé (et mal compris par certains) qu'elle ne met en cause que ceux qui ne respectent pas la loi ou le bien être des habitants (motos aux pots d'échappement trafiqués ou passages répétés). cela a été signalé au commissaire de police faisant suite à des plaintes déposées par des habitants et transmises à la Mairie. Le commissaire a répondu à cette sollicitation (lettre lue par Marc nédelec) et a fait des recommandations qu'il nous paraissaient utile de transmettre à l'occasion de cette réunion de Quartier (Appel plus systématique à la police, discussion à mettre en place avec les personnes auteur des troubles,...)
- Concernant les trous impasse de Kerneguez (fiche 67), cette impasse est privée, la mairie ne s'en occupera pas. La propriétaire signale des difficultés pour faire cet entretien, un lien sera fait avec elle hors conseil de quartier, pour traiter ce problème.
- rue de Pen Ar Voas (fiche 66), les riverains demandaient à ouvrir le talus. La mairie refuse car « l'ouverture de ce talus rendrait « officiel » le passage. Or, celui-ci abouti



sur l'accotement de la route départementale, à un endroit où la visibilité des véhicules, montant à vive allure, n'est pas bonne. »

- route du rumeur (fiche 61) : les riverains avaient demandé la pose d'une plaque de rue. Cette demande a été réalisée
- Le conseil de quartier a souhaité que soit rajouté un panneau d'affichage à Kérislis (fiche n°60). Cette demande a été acceptée et le panneau installé.

Informations concernant le ramassage des ordures ménagères :

Concernant les ordures ménagères, les riverains se plaignent d'un manque d'organisation et d'information d'une façon générale et particulièrement les jours fériés.

Monsieur GOUZI, délégué communautaire, est venu expliquer la nouvelle organisation des tournées de ramassage des déchets. Elle est issue d'un diagnostic fait par Lannion Trégor Agglomération (LTA) qui a constaté que les éboueurs ramassaient souvent des poubelles très peu pleines. De plus, les nouvelles consignes de tri ont conduit à une baisse des ordures ménagères au profit des déchets triés. Cela a conduit à la nouvelle organisation : à savoir un ramassage des ordures ménagères tous les 15 jours, en alternance avec les déchets du tri.

Les riverains ne sont pas toujours satisfaits de cette organisation, qui conduit à des poubelles parfois trop pleines, ou à des problèmes d'odeur, par exemple l'été. M. GOUZI annonce que LTA connaît ces problèmes et se penche sur la question. Il rappelle toutefois que :

il existe des déchetteries à proximité qu'il ne faut pas oublier. Celles-ci acceptent les déchets ménagers qui ne peuvent pas rester dans les poubelles

que certains gestes simples peuvent limiter les gênes : ne pas mettre les poubelles au soleil, faire un double-ensachage des aliments susceptibles d'avoir des odeurs fortes

que LTA peut, à la demande, proposer un second bac ou un bac plus grand selon les cas si le bac actuel ne suffit pas

qu'en cas de déchets importants (suite à une fête ou autre manifestation importante), il est possible d'anticiper et de réserver auprès de LTA un passage exceptionnel pour ramasser les déchets

les habitants ont un souhait : une meilleure information peut-être sous forme d'un courrier !

il est précisé qu'un n° de tél pourrait être utile le 0800022300. ce numéro arrive directement dans les services de LTA. Il peut être utilisé pour demander des renseignements, signaler un problème, commander des bacs,.... un calendrier des collectes est également disponible sur le site internet <http://www.lannion-tregor.com/>, ou dans les lieux d'informations publiques (mairie de Lannion ou les services de LTA, rue Monge à Lannion).

Information et suivi des travaux en cours :

- Beaucoup d'habitants se plaignent de ne pas avoir de nouvelles concernant les projets pour la salle de quartier (permis de construire pas accessible ou non communiqué) ainsi que pour la réfection prévue pour l'Eglise et surtout le mur du cimetière qui menace de s'écrouler et pour lequel il n'y a aucune date prévue rapide pour sa réfection (l'hiver n'arrange pas ce genre de situation) allons-nous attendre un an dans ces conditions ? Des consultations d'Entreprises sont prévues en décembre ou janvier 2014 ?? Début de travaux en mars 2014 ? Lesquels ?



- Concernant le « mur » en attente de subvention... »Un budget a-t-il été prévu ? Est-il prioritaire par rapport à la salle de quartier ? Pas de réponse précises à ce sujet malgré de nombreuses questions venant de la salle.

En réponse à ces questionnements, la mairie souhaite apporter les éclaircissements suivant aux riverains :

concernant la salle de quartier : Suite à la réunion de quartier qui avait eu lieu en juin 2013, la mairie a déposé une demande de permis de construire. Les plans déposés dans cette demande sont ceux qui ont été présentés aux habitants lors de cette réunion. La maison de quartier étant dans le périmètre d'un bâtiment classé, l'instruction du permis de construire est rallongée à 6 mois. En effet, des personnes publiques comme la DRAC ou les architectes des bâtiments de France doivent être consultés. Au jour de la réunion, le permis est toujours en cours d'instruction. Celle-ci s'achèvera aux alentours du mois de janvier 2014. jusqu'à cette date, les plans de l'édifice ne sont pas publics, car ils sont susceptibles d'être modifiés par les différentes personnes consultées. Une fois le permis accordé, une place d'information est posée sur le lieux des travaux. Cela signifie que les plans sont consultables à la mairie. Il y a ensuite un délai de recours de 2 mois, avant que les travaux ne puissent commencer. Ceux-ci sont donc programmés vers mars 2014. cela place la consultation des entreprises vers décembre/janvier 2014

concernant l'église de Loguivy : comme annoncé en juin 2013, le diagnostic de l'église est en cours en lien avec un cabinet d'architecte missionné à ce sujet. Ce diagnostic a vocation à inventorier les travaux, ainsi qu'a évaluer leur cout. Pour l'instant, le cout de ces travaux n'est pas connu. L'état du mur est connu de la municipalité. Des sondages très précis vont être réalisés afin de connaître la cause de sa dégradation, et envisager les travaux adéquats. Le bâtiment étant classé, les travaux ne peuvent pas intervenir avant ces sondages. Enfin, concernant le financement des travaux, celui-ci nécessitera, une fois le cout des travaux budgéter, différentes demandes de subventions auprès d'organismes publics (DRAC,...)

Concernant le mur qui longe le trottoir de l'église, il est sécurisé par mesure de précaution au cas ou une pierre se déchausse. Les riverains font remarquer que cette sécurisation neutralise le seul trottoir de cette rue. Cela créé une insécurité pour les piétons, qui doivent marcher sur la chaussée. K'angle de la rue fait qu'ils ne sont pas très visibles des voitures qui arrivent de Nod Uhel ; Monsieur GOUZI propose en attendant d'améliorer la signalétique afin d'éviter trop de risques car la circulation rapide à double sens consiste un danger accru surtout pour les piétons.

Retours positif sur l'élagage réalisé cette année

- Côté positif le fauchage effectué à été très bien fait, mieux que les autres années au dire des habitants de Loguivy

Questions diverses

- 11 Novembre : Rappel que le 11 novembre aura lieu le dépôt d'une gerbe à 11h devant le monument aux morts à Loguivy les Lannion merci de faire acte de présence dans la mesure du possible.



- Pour conclure, la Présidente insiste sur une meilleure communication entre les habitants de Loguivy et le conseil de quartier (participation aux Conseils ou réactivité par rapport à la vie quotidienne à Loguivy sous forme de courrier par exemple). La boîte aux lettres de la Mairie annexe est relevée chaque jour.
- Par ailleurs la secrétaire du Conseil de Quartier nous informe que le goûter de Noël aura lieu le **21 décembre à 14h au Bourg de Loguivy les Lannion** .Promenades en calèche, visite du Père Noël, jeux et animations diverses.Les bénévoles sont les bienvenus (un petit mot dans la boîte aux lettres à la Mairie annexe sera transmis aux responsables)

Le bureau du conseil de quartier